

Commission de gestion du Conseil Intercommunal de l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier

Rapport sur le préavis No 02/2016

Date : Mardi 13 septembre 2016, 20h00
Lieu : Salle C2 du collège de Corsier

Membres	Commune	Statuts
M. Patrick Mayor	Chardonne, rapporteur	présent
M. Charles Volet	Chardonne, vice-président	présent
M. Alain Debétaz	Corseaux	présent
Mme Frankie Deloy Trüb	Corseaux	présent
M. Jean-Luc Klopfenstein	Corsier	excusé
Mme Marie Pickavance	Corsier	présent
M. Jérôme Zanolli	Jongny	excusé
M. Thomas Todt	Jongny, Président	présent

1. Préavis No 02/2016 relatif aux autorisations générales pour la législature 2016 - 2021; (acquisition et aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions en parts de sociétés immobilières; autorisation générale de plaider, autorisation de pouvoir engager des dépenses extrabudgétaires ; autorisation générale d'emprunter)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion chargée de rapporter sur le préavis n° 02/2016 s'est réunie le mardi 13 septembre 2016, à la salle C2 du collège de Corsier, pour discuter du contenu de ce préavis suite aux précisions fournies par le comité de direction, représenté par MM. Bernard Schär, Patrick Michaud, Christian Berdoz (directeur) et Patrick Mellina (doyen) et s'agissant d'un document formalisant des règles dictées par la loi.

A noter qu'il n'y a pas de changement par rapport à la législature précédente sauf :

- au niveau du montant concernant les litiges entrant dans la compétence du Juge de Paix pour un montant de CHF 9'999.00.- (2011 : CHF 7'999.00.-),
- au niveau de l'autorisation de pouvoir engager des dépenses extrabudgétaires ne passant pas CHF 20'000.00.- (2011 : CHF 10'000.00.-),

Pas de remarque complémentaire des membres présents.

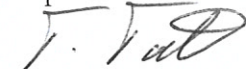
Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission, s'estimant suffisamment renseignée, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le préavis n° 02/2016 tel que proposé.

Corsier, le 22 septembre 2016

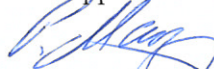
Pour la Commission de gestion

Le président



Thomas Todt

Le rapporteur



Patrick Mayor